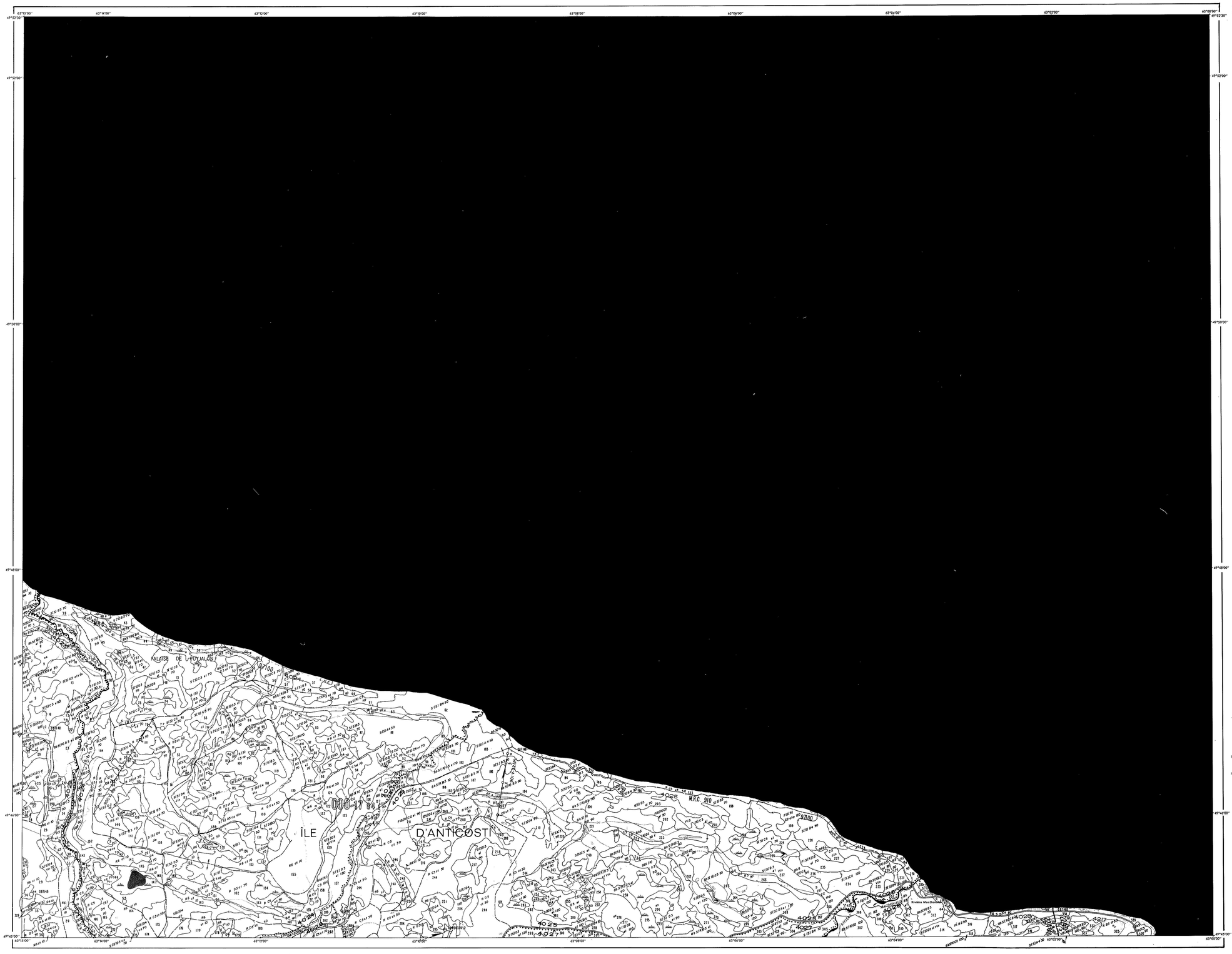

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire, pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téleski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roche à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — — à pin rouge	R (Pr)
— — — à pin gris	R (Pg)
— — — à mélèze (larix)	R (L)
— — — à pruche	R (Pr)
— — — à mélèze	R (Me)
— — — (plantation)	R p
Pessière	E
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse)	E (E)
— — — à thuya (cèdre)	E (C)
— — — à mélèze	E (Me)
— — — à sapin	E (S)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)
— — — à pin rouge	E (Pr)
— — — à pin gris	E (Pg)
— — — à pruche	E (Pr)
— — — (sapinière, de sapin baumier)	E (S)
— — — (épinette blanche)	E (S)
— — — (plantation d'épinette blanche)	E p S
— — — (plantation d'épinette noire)	E p E
— — — (plantation d'épinette rouge)	E p E
Sapinière	S
— — — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse)	S (S)
— — — à thuya (cèdre)	S (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — — à pin rouge	S (Pr)
— — — à pin gris	S (Pg)
— — — à pruche	S (Pr)
— — — à mélèze	S (Me)
— — — (plantation de sapin baumier)	S(S) p
Pinède à pin blanc	Pb
— — — — avec pin rouge	Pb(Pr)
— — — — à thuya (le thuya occupent plus de 75% de la portion résineuse)	Pb (C)
— — — — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — — avec mélèze	Pb(Me)
— — — — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — — — avec pruche	Pb (Pr)
— — — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — — — (plantation)	Pb(S) p
Pinède à pin rouge	Pr
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec mélèze	Pr (Me)
— — — — avec pin gris	Pr (Pg)
— — — — avec pruche	Pr (Pr)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation)	Pr(S) p
Pinède à pin gris	Pg
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg(Me)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg(Pb)
— — — — avec pin rouge	Pg(Pr)
— — — — avec pruche	Pg (Pr)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — (plantation)	Pg(S) p
Cédrière	C
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — à mélèze	C (Me)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — — à pin rouge	C (Pr)
— — — à pin gris	C (Pg)
— — — à pruche	C (Pr)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — (plantation de thuya)	C(C) p
Pruchaie	Pr
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — à mélèze	Pr(Me)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr(Pb)
— — — à pin rouge	Pr(Pr)
— — — à pin gris	Pr(Pg)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	Pr(S) p
Mélèzin	Me
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (Me)
— — — à thuya (cèdre)	Me (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Me(Pb)
— — — à pin rouge	Me(Pr)
— — — à pin gris	Me(Pg)
— — — à pruche	Me(Pr)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	Me(L) p
— — — (plantation de mélèze japonais)	Me(L) p
— — — (plantation de mélèze larixin)	Me(L) p

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m à 3m)	2 (3m à 7m)	3 (7m à 12m)	4 (12m à 17m)	5 (17m à 22m)	6 (22m et plus)
A 80% et plus	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60% à 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40% à 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25% à 40%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE. / SIGNATURE : Jacques Rochette

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 9
Unité de gestion 96-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage 1
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 17
Concessionnaire ou autres D4
Bassin hydrographique 224
Bassin primaire 03*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 97
Division de recensement 100
Municipalité
Cadastre
Parcelle 4218*
Région écologique 8 000

Municipalité régionale de comté M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance Feuillue	Tendance Résineuse
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	Fi Pg (F)	Fi Pg (R)
— — — — — — avec pin blanc	Fi Pb (F)	Fi Pb (R)
— — — — — — avec pin rouge	Fi Pr (F)	Fi Pr (R)
— — — — — — avec mélèze	Fi R (F)	Fi R (R)
— — — — — — avec sapin	Fi S (F)	Fi S (R)
— — — — — — avec épinette noire ou rouge	Fi E	Fi S (R)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Bb (F)	Bb (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb E	Bb S (R)
— — — — avec pin gris	Bb Pg	Bb Pg (R)
— — — — avec pin blanc	Bb Pb	Bb Pb (R)
— — — — avec pin rouge	Bb Pr	Bb Pr (R)
— — — — avec mélèze	Bb R	Bb R (R)
Bouleau à bouleau jaune avec résineux	Bj (F)	Bj S (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	Ft Pb	Ft Pb (R)
— — — — — avec pin rouge	Ft Pr (F)	Ft Pr (R)
Peuplerale avec sapin	Pe S	Pe S (R)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (R)
— — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — avec mélèze	Pe R	Pe R (R)
Épinette rouge résineuse	ER R	ER R (R)
Épinette résineuse	Er R	Er R (R)
Bétulaie à feuillus tolérants	M Ft	M Ft (R)
— — sur station humide	M Ft (F)	M Ft (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	Fh
— — (plantation)	F p
Bouleau à bouleaux blanc et/ou bouleaux gris	Bb
— — à bouleau jaune	Bj
Peuplerale	Pe
Épinette rouge	Er
Épinette blanche	Es
— — à bouleaux blanc et/ou bouleaux gris	Es Bb
— — à bouleau jaune	Es Bj
— — à peuplier	Es Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Es Fi
— — à feuillus d'essences tolérantes	Es Ft
Peuplerale d'érable à sucre	Erd p
— — de bouleau jaune	Bej p
— — de peuplier	Pe Pj p
— — de peuplier hybride	Pe Ph p
— — de tilleul d'amérique	Pr Aa

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Ja
Dénudé et semi-dénudé humide	Jh
Autoroute	T

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisse légère	cl
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	ep
Brûlis partiel	bp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	cf
Coupe	cp
Chablis total	chf
Épidémie sévère	ef
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30 "	21-40 "	80-30 "	30-80 "
50 "	41-60 "	100-30 "	30-100 "
70 "	61-80 "	80-50 "	50-80 "
90 "	81-100 "	100-50 "	50-100 "
120 "	101 et plus	120-70 "	70-120 "

FORÊT RÉSIDUELLE

Jeune (jeune indigène): Peuplement dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieux (vieux indigène): Peuplement dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ayant plus de 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ayant plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Abrupte	91 % et plus	a
Superficie accusée de pente < 31%		s

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E13 (3 @ 50% ⊖) — définition, — classe de pente, — classe d'âge, — perturbation, — sous-classe de densité, — sous-group. d'essences, — groupement d'essences

R (3) e1 d3 01 — classe de pente, — classe d'âge, — origine, — classe de hauteur, — classe de densité, — type de couvert

Carte forestière { Photographie aérienne : 1987 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 / 2 / 88
Déclinaison magnétique 25° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-E-13	12-E-14		
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-E-12	12-E-11	12-E-10	

12 E/14 S.E.

ÎLE D'ANTICOSTI